Procès-verbal de la séance du jeudi 8 octobre 2026

Le Président du Conseil général, M. Stéphane Schneider, souhaite la bienvenue à tous les membres présents ainsi qu'à la Municipalité et déclare ouverte cette séance du Conseil général. Il est 20h15.

Il donne quelques indications concernant la bonne marche du Conseil et précise que les débats seront enregistrés afin de faciliter le travail de la secrétaire.

Il excuse l'absence de M. Dominique Bataillard, Municipal, et signale la présence de Mme Myrèle Knecht du Journal de «L'Omnibus» ainsi que de M. Romain Mange du «Journal de Cossonay».

1. Assermentations, démissions et appel

- Assermentation : Mme Sandrine Eymann et M. Jan Mrazek.
- Démission : pas de démission.
- Honneurs : M. Bruno Bove, syndic entre 1986 et 1996

Le Conseil général de Pompaples compte désormais 50 membres.

- Appel *:*
  - Présents : 37 membres
  - Excusés : 12 membres
  - Absent : 1 membre

  - Quorum : 17 (1/3 des membres du CG)
  - Majorité simple : 19 (1/2 + 1 des membres présents)
  - Bulletin secret : 8 (1/5 des membres présents)

Le Président demande à Mmes Edith Gachet et Dominique Leeman de fonctionner comme scrutatrices pour cette séance.

2. Adoption de l'ordre du jour tel que présenté

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et se présente comme suit :

1. Assermentations, démissions, honneurs et appel
2. Adoption de l'ordre du jour tel que présenté
3. Adoption du procès-verbal du jeudi 18 juin 2026
4. Communications du Président du Conseil
5. Préavis 10.2026/1 : Autorisations générales pour la législature 2026-2031
6. Préavis 10.2026/2 : Arrêté d'imposition pour les années 2027, 2028, 2029, 2030 et 2031
7. Activités des délégations intercommunales AIEM, AIPCV, AJERCO, ASI7, EHVV, SIEE
8. Élection complémentaire au bureau du Conseil
9. Communications de la Municipalité
10. Divers et propositions individuelles

3. Adoption du procès-verbal du 18 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2026 est adopté à la majorité moins une abstention.

4. Communications du Président du Conseil

Remerciements : Le Président remercie l'assemblée pour son accueil et la confiance qui lui a été accordée lors de son élection et de l'installation des autorités. Il souligne l'honneur de retrouver cette fonction après l'avoir exercée de 2012 à 2020 et réaffirme sa volonté de s'engager au service de l'intérêt communal.

Formation en ligne : Le Président remercie également la secrétaire, Mme Myriam Schär, pour l'initiative relative à la mise à disposition d'une formation en ligne destinée aux conseillers communaux et généraux. Il encourage les membres qui ne l'auraient pas encore suivie à en prendre connaissance.

Le Président donne les dates prévues pour les assemblées du Conseil général et celles concernant les votations et élections 2026 et 2027.

5. Préavis 10.2026/1 : Autorisations générales pour la législature 2026-2031

En préambule, le Président rappelle que les préavis de la Municipalité sont disponibles auprès du Greffe communal ainsi que sur le site internet de la commune. Conformément à la pratique établie, ceux-ci ne sont dès lors pas lus en séance.

Il précise que les rapports des commissions sont également disponibles sur le site internet. Compte tenu du délai relativement court entre leur remise et la tenue de l'assemblée, ceux-ci continuent toutefois à être lus en séance.

Le Président du Conseil donne la parole à M. Raphaël Carrard, rapporteur de la Commission des finances.

" La commission, composée de Raphaël Carrard, David Proietti et Vincent Delafontaine a été convoquée le 14 septembre 2026. La Municipalité incorpore nous a exposé le sujet.

Voici les points relevés :

- *Conformément aux articles 13 et 79 du règlement du Conseil général du 4 décembre 2014, il est nécessaire de renouveler ces autorisations pour chaque nouvelle législature.*
- *Ces autorisations facilitent et simplifient considérablement les démarches administratives de la Municipalité.*

Elles permettent :

- *De statuer sur les acquisitions d'immeubles ou de parts de sociétés immobilières dans une limite de CHF 30'000.- par cas, charges comprises.*
- *D'acquérir des parts dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 30'000.-*
- *D'engager des dépenses impératives et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 30'000.- par cas.*
- *D'autoriser la Municipalité à plaider*
- *De placer les disponibilités de la trésorerie auprès d'établissements bancaires, d'assurances ou de collectivités publiques suisses avec de solides garanties financières.*

La commission, unanime, invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Pompaples

- *vu le préavis N°10.2026/1 de la Municipalité du 31 août 2026*
- *ouï le rapport de la Commission des finances*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour*

décide

- *d'accepter ce préavis communal."*

Le Président du Conseil passe la parole à la Municipalité.

M. Vincent Studer, Syndic, précise que ce type d'autorisation est demandé chaque année aux associations intercommunales et qu'il s'agit d'une simple procédure administrative.

Personne ne demandant la parole, le Conseil général est invité à se prononcer sur les conclusions du préavis n° 10.2026/1 qui sont, pour rappel, les suivantes :

d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2026 – 2031, les autorisations générales susmentionnées, soit :

- de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières dans une limite pouvant aller jusqu'à CHF 30'000.- par cas, charges comprises ;

- de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi qu'à l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 30'000.- par cas, charges comprises ;
- de plaider ;
- de placer les disponibilités de la trésorerie auprès d'établissements bancaires, de Postfinance, d'assurances, de collectivités publiques et d'entreprises établies en Suisse, avec de solides garanties financières.
- d'accepter les successions sous bénéfice d'inventaire établi par la justice de paix du district de Morges ;
- d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 30'000.- par cas ;

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 10.2026/1 relatif aux autorisations générales pour la législature 2026-2031 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis 10.2026/2 : Arrêté d'imposition pour les années 2027, 2028, 2029, 2030 et 2031

Le Président du Conseil donne la parole à M. David Proietti, rapporteur de la Commission des finances.

" La commission, composée de Vincent Delafontaine, Raphaël Carrard et David Proietti a été convoquée le 14 septembre 2026. La Municipalité incorpore nous a exposé le nouvel arrêté d'imposition pour la législature 2027-2031.

Compte tenu de la situation financière actuelle de la commune et de l'évolution de sa marge d'autofinancement, elle préconise de maintenir le taux d'imposition à 66 %. Cette proposition repose sur une analyse prudente de la situation financière communale, marquée par une marge d'autofinancement positive, tout en tenant compte des incertitudes liées à la NPIV (nouvelle péréquation intercommunale vaudoise), à la cohésion sociale et à l'évolution des charges intercommunales. En cas de réelle nécessité, il serait tout de même possible de solliciter une nouvelle étude d'arrêté d'imposition auprès du Conseil Général.

Partant de l'ensemble de ces constats, la commission invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Pompaples

- *vu le préavis No 10.2026/2 de la Municipalité du 4 septembre 2026,*
- *ouï le rapport de la commission des finances,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour*

Décide

- *d'accepter l'arrêté d'imposition pour les années 2027 à 2031 maintenant le taux d'imposition communal à CHF 0.66 par franc payé à l'État, soit sans changement,*
- *les autres éléments ne subissant aucun changement "*

Le Président du Conseil passe la parole à la Municipalité.

M. André Loewer, Municipal, précise que la difficulté liée au présent préavis réside dans le fait qu'il est proposé de fixer celui-ci pour l'ensemble de la législature, soit pour une durée de cinq ans, alors que ni le budget de l'année prochaine ni le plan d'investissements jusqu'en 2031 ne sont encore finalisés.

Il indique qu'il a été décidé de maintenir le taux d'imposition à 0.66 pour le début de la législature. En collaboration avec Mme Carole Monnier, boursière communale, le plan des investissements pour l'ensemble de la législature ainsi que le budget de l'année prochaine sont actuellement en cours d'élaboration. Il relève également que l'Association intercommunale ASI7, notamment en raison de la construction de la nouvelle salle de gymnastique à La Sarraz, devrait engendrer des charges supplémentaires à l'horizon 2030, estimées à environ CHF 90'000. Ces charges ont été prises en compte dans le plan d'investissements en cours d'élaboration. Il n'exclut pas que la Municipalité doive, au cours des prochaines années, soumettre un préavis afin de compenser cette augmentation des charges liée à la nouvelle salle de gymnastique.

Le Président ouvre la discussion.

Q : M. Matthias Rouge soulève une question concernant les votations qui ont eu lieu deux semaines auparavant au sujet de la baisse des impôts cantonaux. Il demande si la Municipalité a envisagé d'augmenter dès à présent le taux d'imposition communal, compte tenu de cette baisse et des éventuels reports de charges sur les communes, notamment en raison de la diminution des subventions liées à l'entretien des cours d'eau, aux forêts et à d'autres domaines. Il s'interroge sur l'opportunité d'anticiper ces charges supplémentaires et sur l'intérêt, d'un point de vue stratégique, d'adapter le taux d'imposition dès maintenant plutôt que dans les années à venir.
R : M. André Loewer, Municipal, indique que, selon les communications du Conseil d'État à la suite de la votation concernant la baisse de 12 % des impôts cantonaux, le manque à gagner, estimé à CHF 272 millions, devrait être compensé par plusieurs mesures. Celles-ci comprennent des économies internes, notamment des réductions budgétaires au sein de l'administration cantonale, des prélèvements sur les réserves du canton de Vaud ainsi que les recettes provenant de la Banque nationale suisse (BNS), redistribuées aux cantons lorsque les résultats le permettent. Il estime ainsi que les conséquences de cette baisse fiscale devraient, en principe, être anecdotiques. Il précise toutefois que l'évolution de la situation financière du canton permettra de confirmer cette appréciation.

Le Président demande à M. Matthias Rouge si la réponse apportée satisfait sa question. Celui-ci répond par l'affirmative. Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt la discussion et invite le Conseil général à se prononcer sur les conclusions du préavis n° 10.2026/2, qui sont, pour rappel, les suivantes :

- d'accepter l'arrêté d'imposition 2027, 2028, 2029, 2030 et 2031 maintenant le taux d'imposition communal à CHF 0.66 par franc payé à l'État, soit sans changement
- les autres éléments ne subissant aucun changement

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 10.2026/2 relatif à l'arrêté d'imposition pour les années 2027, 2028, 2029, 2030 et 2031 est accepté à l'unanimité.

7. Activités des commissions intercommunales

AIEM : Association Intercommunale des Eaux du Mormont
(Délégués : MM. Cyril Monnier et Benjamin Wicky - Suppléants : MM. Olivier Randin et Matthias Rouge)

Lecture par M. Cyril Monnier.

" *La dernière activité a été la séance d'installation des autorités par le Préfet M. Boris Cuanoud, le 10 septembre dernier.*

Lors de cette séance, les membres du CODIR, les membres délégués des Municipalités, les membres délégués des conseils et les membres délégués suppléants ont été assermentés.

Le CODIR a subi un seul changement par rapport à la dernière législature, celui de notre Municipal fraîchement élu, M. Eric Bernard. Le comité est composé de MM. Alain Viret, Président, Guy Thonney, Daniel Gachet, Fabien Gervais et Eric Bernard.

Pour le Conseil intercommunal, Mme Maria Welham Ruiters reprend sa place de Présidente tout comme Mme Patricia Gabriel qui reprend son poste de secrétaire. Seul changement, M. André Loewer accède au poste de Vice-président.

Les membres délégués des conseils se sont répartis dans les différentes commissions.

Pour notre commune, M. Benjamin Wicky est élu à la commission de gestion et des finances et M. Cyril Monnier à la commission technique.

Les membres délégués suppléants sont, pour notre commune, M. Olivier Randin et M. Matthias Rouge.

La prochaine séance du Conseil intercommunal de l'AIEM est agendée au mardi 1er décembre 2026 à Ferreyres."

Pas de complément de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion, mais personne n'a de question à poser.

AIPCV : Association Intercommunale de la Piscine et du Camping de la Venoge
(Déléguée : Mme Marguerite Bonzon - Suppléante : Mme Patricia Kettiger)

Lecture par Mme Marguerite Bonzon.

" Depuis le dernier Conseil, nous avons été convoqués à la séance d'installation des autorités pour la législature 2026-2031 le 10 septembre à Eclépens.
Les nouveaux Président et Vice-président du Conseil Intercommunal ont été élus, il s'agit respectivement de M. Pascal Rossy de La Chaux et de M. Jean-Philippe Murset de La Sarraz.
Le CODIR a également été installé et assermenté ; notre commune y sera représentée par notre Syndic, M. Vincent Studer.
M. Dominique Bataillard est le délégué de la Municipalité au Conseil Intercommunal.
Nous avons également été convoqués à une séance du Conseil Intercommunal de l'AIPCV en date du 7 octobre 2026 :

- deux préavis figuraient à l'ordre du jour, soit

Préavis 03/2026 : relatif au budget 2027
Le fonctionnement de l'AIPCV des dernières années a permis des versements d'excédents de contribution significatifs après bouclement des exercices 2024 et 2025.
La météo favorable de l'été 2026 a permis une augmentation de l'ordre de 20 % des entrées piscine. Bien que cette fréquentation exceptionnelle ait créé des coûts supplémentaires (salaires des garde-bains, alimentation en eau et épuration) le CODIR estime raisonnablement que les comptes de fonctionnement permettront de restituer aux communes une somme comprise entre CHF 5.- et 7.- /habitant à 100 %.
D'autre part, afin de maintenir la dette à un niveau raisonnable, le CODIR a choisi de répartir les efforts d'amélioration des installations sur plusieurs années en évitant autant que possible d'importants investissements. Ce choix a pour conséquence un budget 2027 prévoyant une contribution des communes de CHF 74.14/hab. à 100 % qui sera allégée par l'excédent à restituer une fois les comptes 2026 bouclés.
Pour Pompaples et ses 917 habitants au 31.12.2025, la participation budgétée pour 2027 est de CHF 67'990.90.
Le budget 2027 a été adopté à l'unanimité.

Préavis 04/2026 : relatif à la délégation de compétences au CODIR pour la législature 2026-2031
Le préavis propose d'accorder au CODIR diverses autorisations pour la durée de la législature. Cette délégation de pouvoirs est indispensable pour faire face aux situations les plus diverses que le CODIR peut rencontrer dans sa gestion au quotidien.
Selon les statuts en vigueur de l'AIPCV, le Conseil intercommunal a fixé la limite à CHF 30'000.- par cas.
Le CODIR est tenu d'aviser le Conseil Intercommunal de l'usage de ces autorisations.
Le préavis a été adopté à l'unanimité. "

Pas de complément de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion, mais personne n'a de question à poser.

AJERCO : Accueil de Jour des Enfants de la Région de COssonay
(Délégué : M. Laurent Mettraux - Suppléante : Mme Janine Terzi)

Lecture par Mme Anne Leray, ancienne déléguée AJERCO.

" Le Conseil intercommunal du réseau AJERCO n'allant être assermenté que le 25 août 2026, ce sont les anciens délégués qui ont été convoqués à la séance extraordinaire du 18 août 2026.

L'objet de cette séance était le préavis du CODIR 03/2026. Préavis relatif à la nouvelle politique tarifaire du réseau AJERCO.
En voici le contexte : Dans le cadre de sa séance du 7 octobre 2025, le Conseil Intercommunal a validé le Préavis 04/2025 relatif à la nouvelle politique tarifaire du réseau AJERCO. En effet, le CODIR a souhaité réactualiser sa politique tarifaire datant de 2009 avec pour objectifs de maîtriser les coûts dont la revalorisation des salaires du personnel qualifié et de permettre l'accessibilité financière pour les familles à bas et moyens revenus.

Les révisions tarifaires appliquées à l'accueil collectif selon le Préavis 04/2025 ont été validées par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (la FAJE), avec application dès le 1er août 2026.

Par contre, les révisions tarifaires appliquées à l'accueil en milieu familial (AMF) selon ce même préavis, ont nécessité une adaptation. La FAJE a exigé le respect du taux d'effort dans la courbe tarifaire, le taux d'effort étant la participation financière des parents en fonction des revenus du ménage, d'où l'élaboration du nouveau préavis.

Le préavis du CODIR 03/2026 a été soumis à la commission ad hoc pour vérification de la conformité des mesures prévues. Cette dernière confirme que la nouvelle politique tarifaire pour l'accueil familial de jour répond désormais aux exigences de la FAJE, soit :

- *La prise en compte de la notion du taux d'effort*
- *Le relèvement du plafond du revenu annuel des familles de CHF 108'000 à CHF 172'000*
- *L'augmentation du tarif horaire maximal sans dépasser le coût moyen de la prestation*
- *L'augmentation du rabais de fratrie de 20 % à 25 %*
- *L'adoption de barèmes tarifaires pour les repas selon revenus des familles*
- *L'augmentation du forfait versé aux accueillantes en milieu familial*

La mise en œuvre est fixée au 1er janvier 2027. Les familles seront informées le 26 octobre 2026 lors d'une séance.

En conclusion : La commission ad hoc propose au Conseil intercommunal d'adopter le préavis du CODIR 3/2026 tel que présenté.

Le préavis est adopté avec une abstention. "

Le Président donne la parole au nouveau délégué, M. Laurent Mettraux.

M. Laurent Mettraux informe le Conseil que les nouvelles autorités de l'AJERCO ont été installées le 25 août à Cossonay. Il indique que la prochaine séance se tiendra le 5 novembre à Orny. Aucun ordre du jour n'ayant encore été communiqué, il précise qu'il n'a pas d'élément particulier à signaler pour le moment.

Pas de complément de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

Q : M. Frédy Bovet demande quel est le montant de la contribution annuelle de la commune de Pompaples à l'AJERCO, dans le cadre de l'augmentation des charges évoquée.
R : Mme Carole Monnier, boursière, répond que cette contribution s'élève à environ CHF 340'000 par année.
Q : M. Frédy Bovet demande combien d'enfants sont concernés.
R : Mme Carole Monnier, boursière, précise que la contribution communale est calculée en fonction du nombre d'habitants.

ASI7 : Association Scolaire Intercommunale des 7 communes - Région de La Sarraz
(Déléguées : Mmes Céline Behrens Loewer et Dominique Leemann - Suppléante : Mme Anne-Michèle Leray)

Mme Céline Behrens Loewer informe que les membres se sont réunis le 10 septembre dernier pour la séance d'assermentation. Elle précise que M. Vincent Studer siège désormais au CODIR, tandis que M. Dominique Bataillard est membre. Les déléguées restent Mme Dominique Leemann et elle-même. Aucune autre séance n'ayant eu lieu depuis, elle indique qu'il n'y a pas d'autre information à communiquer pour le moment. La prochaine réunion est prévue le 3 novembre prochain.

Le Président donne la parole à la Municipalité.

M. Vincent Studer, Syndic, ajoute que le dossier de la salle de gymnastique est en phase finale d'élaboration. Les plans sont actuellement auprès des services cantonaux pour les dernières validations. La mise à l'enquête est espérée pour le début de l'année prochaine.

Le Président ouvre la discussion, mais personne n'a de question à poser.

EHVV : Epuration Haute Venoge - Veyron
(Délégué : M. Patrick Favey - Suppléant : M. Cyril Monnier)

Lecture par M. Patrick Favey.

" *En date du 10 septembre 2026, nous avons été convoqués à Eclépens pour l'installation des autorités intercommunales de l'EHVV.*

Sous la présidence de M. le Préfet, nous avons procédé à l'élection de M. Bertrand Reamy en tant que Président et de Mme Sylviane Pasche pour le poste de secrétaire.
Puis sous la présidence de M. Raemy, nous avons procédé à l'élection du CODIR et du bureau du Conseil.
Les membres du CODIR sont les suivants :

- *Pour la commune d'Eclépens : M. Etienne Morier-Genoud, nommé au poste de Président*
- *Pour la commune de La Sarraz : M. Jean-Philippe Murset*
- *Pour les communes de Cuarnens, L'Isle, Mauraz, Mont-la-Ville : M. Jean-Daniel Staub et M. Etienne Clerc*
- *Pour les communes de Moiry, Ferreyres, La Praz : M. Philippe Cugny*
- *Pour les communes de Chevilly et Dizy : Mme Brigitte Bütler*
- *Pour les communes de Chavannes-le-Veyron et La Chaux : M. Jérôme Girardin*
- *Pour les communes d'Orny et de Pompaples : M. Dominique Bataillard* "

Le Président donne la parole à la Municipalité.

M. André Loewer, Municipal, s'exprime au nom de M. Dominique Bataillard, Municipal, absent ce soir. Il informe le Conseil général de l'avancement du projet de la station d'épuration interrégionale (STEP) de La Sarraz. Les travaux de terrassement à proximité du terrain de foot de La Sarraz sont désormais terminés. La première pierre de la construction de la STEP a été posée le mardi 6 octobre dernier. En parallèle, les quatre lots de génie civil relatifs à la réalisation des conduites et des stations de pompage ont été adjugés. Ces travaux permettront d'acheminer les eaux usées des 15 communes concernées vers la STEP de La Sarraz. Le montant total des quatre lots s'élève à CHF 3,5 millions. Concernant le calendrier, aucun retard n'est à signaler et les travaux avancent conformément au planning prévu. Le terrassement étant achevé et la grue ayant été installée le mardi 6 octobre au matin, les travaux de bétonnage pourront prochainement débuter.
Il signale toutefois un léger contretemps concernant le tracé de la conduite destinée à acheminer les eaux usées de Dizy, en parallèle du chantier de l'AIEM. En raison d'une difficulté rencontrée avec un propriétaire foncier, le tracé de la conduite devra être modifié. Celle-ci passera par la route plutôt que par le champ. Un forage dirigé permettra ensuite de passer sous la buvette des terrains de foot, puis sous la Venoge, afin de rejoindre la STEP. Il conclut en précisant que, malgré cet ajustement, le projet avance très bien.

Le Président ouvre la discussion, mais personne n'a de question à poser.

SIEE : Service Intercommunal pour l'Epuration des Eaux
(Délégué : M. Patrick Favey - Suppléant : M. Cyril Monnier)

M. Patrick Favey informe qu'aucune séance ne s'est tenue depuis le dernier Conseil. Il n'y a, de ce fait, aucun rapport à communiquer. La prochaine séance est prévue en fin d'année.

Pas de complément de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion, mais personne n'a de question à poser.

8. Élection complémentaire au bureau du Conseil (Vice-président-e)

Le Président explique que, selon l'article 8, alinéa b, du Règlement du Conseil général de Pompaples, le Conseil peut disposer de deux Vice-présidents. Après l'installation des autorités, le 1er juin dernier, seul M. Georges Barré exerce actuellement la fonction de Vice-président.

Le Président indique que M. Jean-Philippe Mayor l'a approché afin de faire part de son intérêt pour le poste de deuxième Vice-président.

Le Président demande si d'autres candidat(e)s sont intéressé(e)s. Ce n'est pas le cas.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Seul candidat, l'élection est tacite.

M. Jean-Philippe Mayor est élu au poste de deuxième Vice-président du Conseil.

9. Communications de la Municipalité

- M. Vincent Studer, Syndic, prend la parole au sujet du plan d'affectation communal (PACom). Il informe le Conseil général que le dossier a été déposé auprès du Canton et qu'il passe actuellement dans les différents services cantonaux. Un retour est attendu pour le mois de mars 2027.

  M. André Loewer, Municipal, apporte des précisions concernant l'aspect financier du PACom. Il indique que les montants approuvés jusqu'à présent par le biais des préavis s'élèvent à CHF 202'292.–. À ce jour, les frais liés au bureau d'architecture, aux géomètres et à l'établissement de la carte des dangers atteignent CHF 209'172.–, ce qui représente un dépassement de CHF 6'880.– par rapport aux montants approuvés.

  Il précise que cette information est communiquée au Conseil général à titre informatif. Un préavis devra être présenté ultérieurement afin de faire approuver ce dépassement. Toutefois, le Canton n'ayant pas encore rendu son avis sur le PACom, il n'est pas possible de déterminer à ce stade si le dossier sera accepté en l'état et pourra être mis en application sans frais supplémentaires, ou si des modifications devront encore être apportées. Ces éventuelles adaptations pourraient entraîner des coûts supplémentaires liés aux prestations des architectes et des urbanistes.

- M. Matthias Steinmann, Municipal, fait le point sur les travaux entrepris par la Direction générale de l'environnement (DGE) en amont de la rivière. Les travaux ont débuté au mois d'août et devraient s'achever courant novembre. La phase de bétonnage des murs est en cours d'achèvement et ceux-ci sont actuellement habillés de pierres naturelles. Cette finition contribuera à avoir un centre du village plus esthétique. Il précise que ces travaux s'inscrivent dans le cadre des mesures de protection contre les crues du Nozon.

Le Président ouvre la discussion, mais personne n'a de question à poser.

10. Divers et propositions individuelles

Le Président invite les membres à prendre la parole.

- La parole est donnée à M. Frédy Bovet qui souhaite adresser des lauriers aux employés communaux, aux auxiliaires ainsi qu'aux jeunes qui travaillent à la déchetterie. Il souligne leur compétence, leur diligence et leur disponibilité, que ce soit le mercredi ou le samedi, et tient à les remercier pour la qualité de leur travail.

- Il souhaite ensuite revenir sur les armoiries de Pompaples. Il explique avoir été frappé et choqué en découvrant que celles-ci avaient été supprimées des documents officiels. Il relève que les outils de Pompaples et du forgeron ont été remplacés par un clocher et d'autres éléments graphiques. Il précise que, pour lui, cela ne représente plus Pompaples.

  M. Vincent Studer, Syndic, répond que cette modification a été décidée lors de la précédente législature, dans le but de moderniser les armoiries.

  M. Frédy Bovet reprend la parole et souligne que, selon lui, les armoiries ne peuvent pas être changées.

  Le Président précise qu'il s'agit d'une identité visuelle du village, initialement créée pour un véhicule, puis étendue à l'ensemble des supports. Il relève que ce changement constitue, pour certains, une bouffée d'air frais et pour d'autres, une trahison, mais qu'il ne laisse personne indifférent.

- M. Mayor relève qu'autrefois, les séances du Conseil général commençaient à 19h45, avant d'être déplacées à 20h15. Il se réjouit de cet horaire et souhaite qu'il soit maintenu.

  Le Président répond que compte tenu de ses obligations professionnelles, il aurait même proposé de commencer à 20h45 s'il l'avait pu. Il précise que l'horaire dépendra toujours en partie de l'ordre du jour. Toutefois, après avoir traité dix points en environ trois quarts d'heure, il estime qu'il est possible d'envisager de maintenir les séances à 20h00 ou 20h15, même si cela peut parfois conduire à une fin de séance tardive.

Plus personne ne souhaite prendre la parole.

Le Président clôt l'assemblée à 21h03 et invite les membres du Conseil à se retrouver à l'Auberge pour le verre de l'amitié.

Le Président :	La Secrétaire :
Stéphane Schneider	Myriam Schär